



DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_691-DE



du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation <i>23/06/2026</i>	SEANCE DU 08 JUILLET 2026
Membres en exercice 29	L'an 2026, le 08 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Olivier VALIN.
Membres présents 22	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Eric GUIBON, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Frédérique PLET, Freddy DEMOEN, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Elodie THEOT, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO
Membres représentés 7	
Membres absents 0	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Claire MIGNET pouvoir à Frédéric LEGUAY, Aurélie DA SILVA pouvoir à Frédérique PLET, Emmanuel VANGHELUÉ pouvoir à Eric GUIBON, Marilou CHEVALIER pouvoir à Carole CHEVALIER, Yohann WILLMANN pouvoir à Elodie THEOT, Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Nombre de suffrages exprimés 29	<u>ABSENTS</u> : A été nommée secrétaire : Madame Ludivine GOY

N°D2026-07-647**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ROYE CHAMPIONS'PASS »**

Par délibération en date du 19 mai 2025, le Conseil municipal a instauré le dispositif « Roye Champions Pass », destiné à favoriser l'accès des enfants royens à la pratique sportive.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de cette délibération, les associations sportives ont transmis à la commune les coupons nominatifs, accompagnés des licences fédérales correspondantes, au titre de la saison sportive 2025-2026.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder au versement de la subvention complémentaire due aux associations sportives bénéficiaires dans le cadre du dispositif « Roye Champions Pass ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer les subventions suivantes, au titre du dispositif « Roye Champions Pass », aux associations sportives de Roye ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions correspondantes ;

- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget com

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_691-DE



CLUB	NBRE DE ROYE CHAMPIONS PASS	DATE DEPÔT	TOTAL SUBVENTION
CSR BADMINTON			- €
CLUB TIR ROYEN			- €
CLUB NAUTIQUE ROYEN	3	15/01/2026	150,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE ROYE			- €
ENTENTE SPORTIVE ROYE DAMERY			- €
GYM ARTISTIQUE ROYEN			- €
LES PIEDS NICLEYS			- €
ROYE TENNIS CLUB	3	12/12/2025	150,00 €
SUBAQUATIQUE DU SANTERRE			- €
US ROYE (FOOT)	2		100,00 €
US ROYE BASKET BALL			- €
Roye country road			- €
Judo	5		250,00 €
Les Roye du hand	9	27/01/2026	450,00 €
Ping Pong Club Royen	1	15/01/2026	50,00 €
Louise Michel section sport	1	08/01/2026	50,00 €
Total Roye champions pass 2ème phase(juin)	24	31/01/2026	1 200,00 €

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 15/07/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 15/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 15/07/2026 et de sa publication et/ou notification le 15/07/2026.